

Zürich et Berne, le 20 décembre 2013

Charte EDD 2013

L'éducation pour le développement durable: Ancrer les bonnes pratiques dans les programmes régionaux et les mettre en oeuvre

Le développement durable est un mandat constitutionnel pour la Confédération et les Cantons. Dans ce contexte, la CDIP et le Conseil fédéral ont élaboré le plan d'action 2007-2014 comme une contribution à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable (EDD). L'intégration de l'EDD dans les plans d'études régionaux est déjà réalisée en Suisse romande dans le "Plan d'études romand" (PER). En guise de contribution au débat sur le Lehrplan 21, nous insistons sur les points suivants:

1. Un plan d'études soutient les enseignants et les écoles dans la planification et l'exécution de leur tâche: la préparation des élèves à la vie en société. Par conséquent, le Lehrplan 21 doit être adapté aux défis urgents de notre époque. Ce qui implique, à côté des domaines disciplinaires, des approches et des analyses transversales.
2. Les questions sociétales doivent être abordées sous différents aspects. Cette approche transdisciplinaire va de pair avec le développement des compétences qui permettent à l'apprenant de s'insérer de façon responsable, proactive et autonome dans la société et d'y participer activement.
3. Une école qui veut assumer sa mission éducative sociétale doit aider ses élèves à appréhender et à décoder la diversité du monde et ses interactions, ainsi qu'à se forger des connaissances et des valeurs pour contribuer activement au développement durable.
4. L'école elle-même peut devenir un endroit dans lequel il est possible pour les élèves de faire face aux attentes et aux conflits d'intérêts de l'économie, de l'environnement et de la société dans l'optique d'un développement durable, un endroit qui reflète les riches facettes de la réalité et donne aux élèves l'occasion de s'exercer aux prises de responsabilités.
5. Dans le Lehrplan 21, les objectifs et les lignes de force vont dans le sens de l'EDD. Le fait qu'il soit explicitement question de justice sociale, de démocratie et de préservation de l'environnement est de nature à étayer un enseignement qui suit les principes de l'EDD.

Dans l'intérêt d'une mise en oeuvre claire et cohérente de l'EDD dans le Lehrplan 21, deux points devraient être ajoutés :

- a) **Le chapitre "thèmes transversaux dans l'idée du principe du développement durable" est à compléter dans le sens d'un renforcement des compétences personnelles.** Ce qui a été réalisé avec succès dans les thèmes transversaux "TIC et médias" et "Orientation professionnelle".
- b) **Il est nécessaire d'avoir des grilles-horaires cantonales avec des plages pour les projets interdisciplinaires.** Si des semaines de projets et d'autres plages horaires ne sont pas prévues de manière contraignante, l'atteinte des objectifs dépend de chaque enseignant, ce qui est insuffisant.

Dans de nombreuses écoles, l'EDD imprègne depuis des années le quotidien scolaire avec un succès pédagogique avéré. Les hautes écoles pédagogiques ont développé des recommandations ainsi que des bases didactiques pour mettre en place l'EDD dans la formation des enseignantes et des enseignants. Il faut ainsi veiller à ce que les thèmes qui y sont associés puissent être mis en place dans les écoles de manière efficace et concrète tout en tenant compte des différentes perspectives sur le sociétal, l'écologie et l'économie. Il est donc essentiel d'intégrer l'EDD dans le Lehrplan 21 afin d'encourager un développement durable.

Dachverband Schweizer
Lehrerinnen und Lehrer LCH



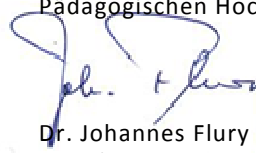
Beat W. Zemp
Zentralpräsident
Ringstrasse 54
8057 Zürich
T 044 215 54 54
F 044 311 83 15
E beat.w.zemp@lch.ch

Verband Schulleiterinnen
und Schulleiter Schweiz VSLCH



Bernard Gertsch
Präsident
Bernardastrasse 38
5442 Fislisbach
T 056 534 09 90
F 056 508 04 58
E bernard.gertsch@vslch.ch

Schweizerische Konferenz
Rektorinnen und Rektoren der
Pädagogischen Hochschulen COHEP



Dr. Johannes Flury
Präsident
Thunstrasse 43a
3005 Bern
T 081 354 03 02
F 081 354 03 07
E info@phgr.ch

Cette déclaration est co-signée par les associations romandes suivantes :

**SYNDICAT DES
ENSEIGNANTS
ROMANDS** SER



Georges Pasquier
Président
Syndicat des
Enseignants romands SER
40, av. de la Gare/CP 899
1920 Martigny
T 027 723 59 60
F 027 723 59 61
E ser@le-ser.ch

 **CRoTCES**



Christian Berdoz
Président
Conférence romande et
tessinoise des chefs CRoTCES
Rue du Collège 7/CP 71
1804 Corsier-sur-Vevey
T 021 557 34 40
E christian.berdoz@vd.ch

 **aidep**
Association
des Inspecteurs et des Directeurs
des Ecoles Primaires de Suisse romande et du Tessin



Michel Guyaz
Président
Association des Inspecteurs et des Directeurs
des Ecoles Primaires de Suisse romande
et du Tessin aidep
Avenue de Béthusy 12
2005 Lausanne
E info@aidep.ch